

ALSH du Mas Praden

PROJET PEDAGOGIQUE

AOUT 2025-2026



Ensemble Socio Culturel Associatif Local
7 ter rue des Cévennes • BP 47 • 30320 MARGUERITES
04.66.75.28.97 • contact@escal.asso.fr • www.escal.asso.fr



TABLE DES MATIÈRES

I.	Carte d'identité de l'Organisateur	3
A.	Objectifs du Projet Educatif :	3
B.	Environnement Proche :	3
C.	Equipe Pédagogique :	4
II.	Intentions Educatives	6
A.	Comment mettre en œuvre le principe d'équité au sein de l'ALSH et ce durant l'ensemble des temps d'accueil ?	6
B.	Comment instaurer des espaces de démocratie ?	7
C.	En quoi l'ALSH participe à une démarche de développement durable ? ...	7
III.	Les objectifs pédagogiques et actions mises en œuvres	8
A.	Les objectifs :	8
B.	Les actions :	9
II.	L'organisation générale de l'ALSH ...	11
A.	L'organisation des différents espaces	11
B-	Journée type	12
III.	Accueil des enfants en situation de Handicap	14
IV.	Accueil des enfants aux besoins MEDICAUX particluiers	15
V.	L'évaluation	16
A.	Les principes généraux de l'évaluation :	16
B.	L'évaluation du projet	17

I. CARTE D'IDENTITE DE L'ORGANISATEUR

Le centre social ESCAL, E.P.A., a en gestion le développement des loisirs éducatifs de l'Enfance Jeunesse, et met ainsi en place des actions en direction du public 03-16 ans sur le territoire.

Les Accueils Collectifs de Mineurs sont déclarés auprès des Services Départementaux de la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. L'ESCAL est donc un établissement public administratif dont les membres du CA ont participé à l'élaboration du projet éducatif et à ses objectifs répondant aux besoins et possibilités du territoire.

A. Objectifs du Projet Educatif :

Chacune des actions menées a pour finalité d'accompagner l'enfant, puis le jeune dans son devenir d'adulte, en le préparant à devenir :

- ❖ *un individu autonome et responsable, capable de faire des choix en conscience et de les assumer,*
- ❖ *un citoyen engagé, participant activement à la vie de sa ville et capable de s'impliquer dans une démarche collective,*
- ❖ *un individu adapté et bien intégré dans sa société, ayant intégré les règles établies, et les principes culturels.*

La commune de Marguerittes est une ville du sud de la France en Occitanie, dans le département du Gard (30), se trouvant à 10 kilomètres de la ville de Nîmes et faisant ainsi partie de la communauté d'agglomération « Nîmes Métropole».

La population est de 8 671 habitants dont 25,56% sont des enfants et jeunes de moins de 19 ans.

B. Environnement Proche :

La commune dispose de plusieurs infrastructures éducatives :

- ❖ Un centre pour la petite enfance, Françoise Dolto (Multi accueil, Crèche,).
- ❖ trois écoles maternelles De Marcieu, Genestet, Peyrouse
- ❖ deux écoles élémentaires De Marcieu et Peyrouse
- ❖ un collège « Lou Castellas »
- ❖ un Centre de Formation par Alternance de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- ❖ une Maison Familiale et Rurale.

Des structures municipales :

- ❖ La Médiathèque Simone Veil ;
-

❖ Des Offices Municipaux : Ils sont des organes municipaux mettant en place des actions en lien avec les politiques de la commune, travaillant en partenariat avec la vie associative du territoire.

- L'Office Municipal de la Culture
- L'Office Municipal des Fêtes
- L'Office Municipal du Sport
- L'Office Municipal Environnement Patrimoine et Tourisme.

Une vie associative y est fortement présente :

- ❖ Associations sportives (arts martiaux, gymnastique, futsal, rugby, tennis...)
- ❖ Associations culturelles et artistiques (théâtre, patrimoine, musique...)

C. Equipe Pédagogique :

L'équipe et les missions au sein de l'ALSH seront répartis comme suit :

❖ Direction :

MATHIAS Yves-René (B.P.J.P.S. L.T.P.)

La direction a pour missions de :

- ✓ élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ;
- ✓ situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- ✓ coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation ;
- ✓ diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- ✓ développer les partenariats et la communication.

❖ Animateurs :

Les animateurs seront notamment chargés d'animer et d'encadrer les publics placés sous leur responsabilité. Ils ont pour fonction :

- ✓ d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
 - ✓ de participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
-

- ✓ de participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- ✓ d'encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- ✓ d'accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Et ils ont pour missions :

- ✓ de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité
 - ✓ de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
 - ✓ de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
 - ✓ d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.
-

II. INTENTIONS EDUCATIVES

Les intentions éducatives découlent du projet Educatif de l'ESCAL et des valeurs du projet social, c'est-à-dire de l'équipe permanente de l'ESCAL.

Ces intentions vont être déclinées de manière à ce que chaque personne en direction de l'ALSH, puisse organiser l'ensemble des temps de l'Accueils de Loisirs, mais aussi accompagner les équipes d'animation dans leurs attitudes face aux publics (*enfants et adultes*).

A. Comment mettre en œuvre le principe d'équité au sein de l'ALSH et ce durant l'ensemble des temps d'accueil ?

La « laïcité » est un pilier du vivre-ensemble, sa mise en œuvre implique une organisation spécifique au sein de l'ALSH, que ce soit par les activités proposées, par l'accueil des enfants et des familles, par l'organisation des temps de vie collective, mais aussi vis-à-vis du reste de l'équipe. Cette organisation est assurée par la construction des règles de vie collective avec les enfants. Ces règles de vie ne doivent pas être uniquement descendantes, bien que certains points soient non négociables.

Elles doivent être aussi expliquées et appliquées par tous (enfants et adultes). Ce principe passe aussi par le respect et l'acceptation de « *l'autre* » dans ses différences. Chacun vient à l'ALSH avec sa culture, son histoire, ses valeurs. La frontière entre le bien et le mal, par exemple, n'est pas la même pour tous. C'est pour cela qu'il est nécessaire d'instaurer un dialogue, que ce soit entre les enfants et les adultes, mais également entre les adultes eux-mêmes.

Dans cette démarche, une attention particulière sera portée au respect du principe de laïcité. Ce principe est exposé dans la charte de la CAF, affichée à l'entrée du Mas Praden, à laquelle s'est engagé l'accueil de loisirs.

B. Comment instaurer des espaces de démocratie ?

L'Accueil de Loisirs se doit d'être un espace démocratique, et ce dans une démarche d'éducation citoyenne. Chaque point de vue, qu'il soit celui des enfants et/ou des adultes, est à prendre en compte.

L'ALSH est un espace de loisirs pour les enfants, ils sont donc légitimes pour donner leur avis sur l'ensemble des temps (accueils, activités, repas, attitudes de l'adulte, sanctions, ...).

L'animateur, accompagné par la direction, doit veiller à ce que l'ensemble des demandes des enfants soit respectées, dans la condition du respect des règles de vie collective. Les outils mis en place, et les attitudes des adultes, doivent permettre à chacun de trouver sa place mais surtout de pouvoir s'exprimer librement.

C. En quoi l'ALSH participe à une démarche de développement durable ?

L'ESCAL s'inscrit dans la démarche « *Ecocentre de loisirs* » portée par l'Association Départementale des Francas du Gard.

Depuis 2012, l'ALSH, et l'ESCAL plus particulièrement, tendent à répondre aux besoins environnementaux, écologiques et sociaux du territoire. Que ce soit dans les petits gestes du quotidien, par la mise en place de projets intergénérationnels ou de rencontres avec des structures d'accueils spécialisées, des projets avec les familles ou encore une tarification accessible.

L'équipe de l'ALSH s'efforce, tout au long de l'année, de proposer, créer et animer des projets répondant aux principes de développement durable en travaillant avec des acteurs locaux, via des animations sur le thème de la nature, de la santé ou de l'alimentation par exemple.

III. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRES

A. Les objectifs :

En lien avec les projets sociaux et éducatifs de l'ESCAL, le projet pédagogique du Mas Praden se décline autour de trois axes principaux qui nous permettent de définir plusieurs objectifs pédagogiques

Objectifs principaux	Objectifs pédagogiques
Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble.	<i>Mettre en place de jeux favorisant l'objectif de coopération et d'équipe.</i>
	<i>Favoriser la participation des enfants</i>
Accompagner les enfants dans une démarche de découverte des métiers d'art.	<i>Découvrir une technique</i>
	<i>S'approprier une technique</i>
Accompagner les enfants dans une démarche de découverte et d'assimilation des pratiques artistiques.	<i>Accompagner l'acquisition de connaissances.</i>
	<i>Encourager et développer de les pratiques de chacun.</i>
	<i>Encourager les échanges sur la diversité</i>

B. Les actions :

Afin de répondre aux objectifs du projet pédagogique, une proposition d'actions en découle. En voici une liste succincte :

- ❖ Les animateurs proposent au moins deux activités différentes à chaque groupe par demi-journée et leur laissent la possibilité de choisir l'une d'entre elles. Ils proposeront des ateliers interactifs et pratiques dont les thématiques ont été choisis soigneusement à l'avance. (Jeux sportifs, *activités de plein air*, *pratique des médias*). Tout au long des vacances de printemps, nous développerons au sein de notre ACM plusieurs animations autour de nos thématiques :
 - Intervenant savon, Elsa LECLERC : semaine du 03/08 au 07/08
Découverte de pratiques scientifiques
 - Intervenant Vol en sud, MIGNON et LEFEVRE: semaine du 10/08 au 14/08
Découverte de pratiques scientifiques
 - Intervenant Chevaliers, Caroline LEJEUNE :semaine du 17/08 au 21/08
Découverte de pratiques culturelles
 - Intervenant Auryn, DE PINHO, semaine du 24/08 au 28/08
Découverte de pratiques culturelles
 - Le mercredi 12/08/2026 à 10H, les enfants iront à pied à la médiathèque assister à une projection cinéma.
 - 3 veillées destinées aux enfants de 3 à 11 ans inscrits à l'ALSH seront (proposées de 18h30 à 22h. les jeudis 13, 20 et 27 août).
 - ❖ Les espaces seront réfléchis, afin de permettre un accueil optimal, des coins spécifiques seront disponibles, l'accueil des familles se fera directement à la porte principale pour les accueils du matin (07h30-9h00) et du soir (17h15-18h30), ainsi elles seront accueillies à 17h par tranche d'âge par un membre de l'équipe d'animation et/ou un membre de l'équipe de direction ;
 - ❖ Les animateurs limiteront leur utilisation du téléphone portable pendant les temps d'activités visant à garantir la sécurité et le bien-être de l'enfant.
 - ❖ Différents outils d'évaluation en direction des enfants seront créés. Ils devront être utilisés après chaque activité et en fin de journée.
-

- ❖ L'organisation selon une « journée type » sera respectée. Elle implique une posture de l'animateur. Celle-ci est expliquée plus loin dans le document ;

II. L'ORGANISATION GENERALE DE L'ALSH

A. L'organisation des différents espaces

En fonction des effectifs accueillis, les enfants seront répartis par groupe selon deux possibilités :

-Par tranche d'âge

Les salles seront donc attribuées à ces groupes Les salles d'activité :

- La salle verte
- La salle cheminée
- La salle maternelle
- La salle salissante à l'étage
- La salle tatami
- La serra pourra aussi être utilisée en cas de besoin

1. La restauration :

Les repas seront pris en extérieur dès que cela sera possible, en évitant les brassages entre les groupes. Lorsque la météo ne le permettra pas, les repas seront pris dans les salles attribués aux groupes.

2. Les accueils :

Les parents seront accueillis le matin, par la directrice qui attendra les parents devant la porte d'entrée principale du bâtiment pour procéder au pointage des enfants qui arrivent.

Pour l'accueil du soir, les animateurs attendront les parents par section maternelle et élémentaire devant les salles d'activités respectives, la directrice veillera au portail qu'aucun enfants ne partent seul.

Après 17h15 (accueil du soir payant), l'accueil se déroulera comme le matin où un membre de l'équipe d'animation ou de direction s'occupera d'accueillir les parents à la porte principale de l'accueil de loisirs en veillant à pointer les départs.

B- Journée type

Horaires* – Quoi ?	Rôle de l'animateur	Rôle de la direction
7 h 30 – 9 h 00 : accueil échelonné des familles.	Pôles d'activités + petit déjeuner (7h30-8h45) Accompagner et proposer des ateliers aux enfants par petits groupes	Accueil et renseignements des familles. Echange sur le planning de la journée/semaine
9 h 00 – 9 h 15 : fin de l'accueil	Rangement des pôles d'activité, rassemblement en musique et temps d'hygiène. Retour au calme et appel des groupes. Présentation des activités de la journée et inscription des enfants aux ateliers.	Vérification des listes d'appel, gestion de la vie quotidienne (commande des repas, réservation pour les sorties, contact avec les intervenants,...)
9 h 30-11 h 30	Accompagnement des enfants dans la réalisation de l'activité. Savoir adapter les propositions à l'âge des enfants et aux capacités de chacun. Possibilité de laisser aux enfants un temps d'aération	Disponibilité pour les cas spécifiques Gestion de la vie quotidienne Tâches administratives Appui et conseils aux animateurs dans leurs pratiques d'animation
11 h 30 – 12 h 00 : temps d'hygiène	Passage aux toilettes, lavage des mains, retour au calme	
12 h 00 – 13 h 15 : Repas	Surveillance, répartition sur les tables, favoriser autonomie, partage, discussion	Echange avec l'équipe et les enfants

13 h 15 – 14 h 15: temps de digestion	Animer les différents pôles d'activités en participant à des jeux calmes avec les enfants.	Disponibilité pour les cas spécifiques Gestion de la vie quotidienne Tâches administratives Appui et conseils aux animateurs dans leurs pratiques d'animation
14 h 15 - 14 h 30 : <i>Reprise des activités</i>	Rangement des pôles d'activité, rassemblement en musique et temps d'hygiène. Retour au calme et appel des groupes.	
14 h 30 – 16 h 00 : <i>Activités</i>	Rappel des activités de la journée et répartition des groupes Explication des règles et consignes de sécurité Accompagnement des enfants dans la réalisation de l'atelier.	
16 h 30 – 17 h 00: goûter	Mise en place du goûter avec les enfants, goûter, temps d'échange avec les enfants sur la journée en cours et sur le planning du lendemain	
17 h 00 – 18 h 30: départ échelonné des enfants.	Accueil des parents (un animateur par groupe), retours sur la journée, animation des différents pôles d'activité, rangement du centre	Accueil des familles et renseignements Retours sur la journée

*Les horaires indiqués dans le tableau sont fournis à titre indicatif mais peuvent être soumis à des modifications.

III. ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Mas Praden s'efforce de permettre l'accueil d'enfants atteint de troubles de la santé qu'ils soient mentaux, physiques ou sensoriels comme l'indique la loi de février 2005. Les parents nous font part du trouble de l'enfant lors de l'inscription. Nous portons alors, à ce moment précis, une attention particulière envers la famille. Les questions restent régulièrement les mêmes, posture face à l'enfant, difficultés particulières dans les actes de la vie quotidienne, relation aux autres enfants...

Par la suite un accueil personnalisé est effectué (demi-journée avec ou sans repas, journée avec ou sans repas, possibilité de récupérer l'enfant plus tôt ou de l'emmener plus tard...).

L'équipe de direction informe, avant l'accueil de l'enfant, les spécificités d'accueil à l'équipe d'animation. Lors de ce temps d'informations, un échange entre tous les membres de l'équipe se crée afin de mieux connaître le handicap et les postures à adopter et à proscrire.

IV. ACCUEIL DES ENFANTS AUX BESOINS MEDICAUX PARTICULIERS

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Mas Praden prend en charge des enfants aux besoins médicaux particuliers, type P.A.I. et médicaments.

Les P.A.I. et médicaments sont conservés dans la pharmacie située dans le bureau de direction.

Pour le mois de juillet 2026 Johanie MERCIER (titulaire du P.S.C.1) sera l'assistante sanitaire en complément d'Elvire CHOFFEL, la directrice.

En début de période, un rendez vous individuel est posé avec les familles des enfants concernés afin de s'assurer de la bonne prise en compte des besoins de l'enfant.

V. L'ÉVALUATION

A. Les principes généraux de l'évaluation :

L'évaluation répond à une méthodologie de projet et se mesure par l'application de critères et d'indicateurs posés lors de l'élaboration d'un projet. Il n'existe pas d'évaluation « clés en main » avec des indicateurs prêts à l'emploi. De plus, chaque action a ses objectifs, son public, ses intervenants, son contexte local. L'évaluation est donc une action en soi et elle s'organise comme telle, avec une planification, une réalisation, des résultats ou « effets ».

L'évaluation est un outil essentiel qui nous permet d'améliorer nos aptitudes, nos projets et nos actions. Il faut la concevoir en tant que levier dans le processus de nos projets et actions.

L'évaluation finale d'un projet doit inclure :

- **Les résultats obtenus** : C'est cela qui permet de faire le point entre les résultats attendus, ceux qui étaient prévus dans le projet, et ceux obtenus. Il sera important de déterminer dans quelle mesure ils sont la conséquence du projet ou s'ils devaient tout de même se produire (contexte social, sociétale, économique, ...). Par résultat, nous entendons les changements et les transformations sociales, comportementales, éducatifs, que ce soit au niveau des individus, dans les organisations, les relations partenariales, ...
- **Les objectifs atteints** : L'évaluation c'est aussi la confrontation des résultats obtenus aux objectifs initiaux du projet, à condition que ces derniers soient concrets et mesurables. Plus les objectifs seront concrets et compris, plus ils seront faciles à évaluer. Cette évaluation va permettre d'indiquer si les objectifs initiaux sont « atteints » ou « non atteints ». Par définition, les objectifs éducatifs sont difficilement mesurables, quantifiables. D'où une importance à respecter la cascade des projets (Projet éducatif, Projet pédagogique, Projet d'animation) car chacun répondra précisément par des objectifs perceptibles. Il sera donc aisé de présenter l'évaluation d'un projet car nous disposerons d'éléments quantitatifs qui pourront appuyer l'aspect qualitatif de l'action.
- **L'impact sur l'organisation** : Cet impact est intéressant à évaluer, ne serait-ce que pour mettre en avant les nouveaux partenariats, la réputation de l'action auprès du public, les ressources supplémentaires acquises, les nouveaux publics, ...
- **Le processus** : Les résultats ne sont pas uniquement des aspects concrets, ils peuvent s'agir d'expériences et de compétences acquises par les protagonistes et initiateur du projet. Pour les constater et les comprendre, il est nécessaire de procéder à l'évaluation du processus de planification et de gestion de projet : *Quels enseignements peut-on conclure de la planification et gestion de projet ? Qu'est-ce qui aurait pu être effectué autrement ? Que peuvent retenir les individus du processus et pilotage du projet ?*

B. L'évaluation du projet

Afin d'évaluer ce projet, l'équipe devra se demander :

L'expression personnelle a-t-elle favorisée pour permettre la prise en compte de tous les avis ?

La culture a-t-elle été mise en avant sous différentes formes ?

Les enfants ont-ils pu s'épanouir dans un cadre sécurisant ?

Les actions ont-elles été menées dans une démarche de participation ?

Dans cette démarche, certains critères se référant aux objectifs du projet pédagogique, seront à examiner :

Objectifs principaux	Objectifs opérationnels	Critères d'évaluation
Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble.	<i>Jeux favorisant l'objectif de coopération et d'équipe.</i>	Les enfants ont-ils été réceptifs à ces jeux ?
	<i>Favoriser la participation des enfants</i>	Comment se sont mobilisés les enfants ?
Accompagner les enfants dans une démarche de découverte des métiers d'art.	<i>S'approprier une technique</i>	Les enfants se sont-ils exprimés à travers une technique ?
	<i>Découvrir une technique</i>	Les enfants ont-ils assimilé les techniques proposées ?
Accompagner les enfants dans une démarche de découverte et de diversification culturelle.	<i>Accompagnement de l'acquisition de connaissances culturelles.</i>	Les actions ont-elles permis aux enfants d'appréhender les connaissances ?
	<i>Encouragement et développement de la créativité de chacun.</i>	Les enfants se sont-ils emparés des informations données ?
	<i>Encourager les échanges sur la diversité</i>	Les temps d'échanges ont-ils été profitables aux enfants ?

Afin de mener à bien cette évaluation, plusieurs outils seront utiles. Il est à noter que cette évaluation se fait tout au long de la période du projet et pas seulement à la fin. Ainsi, l'équipe pourra adapter ces pratiques en fonction des besoins ressentis.

Pour cela, ils pourront s'appuyer notamment sur :

- Les règles de vie mises en place avec les enfants
 - Les plannings d'activités hebdomadaire
 - L'organisation type d'une journée
 - Les retours des parents
 - Les évaluations quotidiennes avec les groupes
 - Les temps d'échanges avec le public
 - Les inventaires de matériel
 - Des entretiens personnels entre animateur et directeur
 - Etc...
-